



## Rapport de législature 2004- 2006



Jun 2006



# Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Conseil intercommunal</b> .....	<b>5</b>
2.1 Fonctionnement .....	5
2.2 Préavis examinés .....	6
<b>3. Administration générale et relations extérieures</b> .....	<b>6</b>
3.1 Organisation du Comité de direction (CODIR) .....	6
3.2 Organisation du secrétariat régional .....	7
3.3 Politique et plan de communication .....	8
3.4 Collaborations extérieures .....	8
3.5 Fonctionnement de l'institution et perspectives d'évolution .....	9
<b>4. Aménagement du territoire</b> .....	<b>9</b>
4.1 Des lignes directrices du plan directeur régional intégrées dans le plan directeur cantonal ..	10
4.2 Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise .....	11
4.3 Schéma directeur intercommunal Gland-Vich .....	12
4.4 Stratégie de développement intercommunal de Terre Sainte et valorisation de la gare de Coppet .....	13
4.5 Plan directeur de développement touristique de la partie jurassienne du district de Nyon ...	15
4.6 Autres activités .....	15
<b>5. Pôles de développement</b> .....	<b>16</b>
5.1 Requalification du site 1C Gland-Vich .....	16
5.2 Valorisation du site 1B – agglomération nyonnaise .....	16
5.3 Pôle de la gare de Coppet – 1D .....	16
5.4 Transfert des activités de PoleNyon au Conseil régional .....	16
<b>6. Transports</b> .....	<b>17</b>
6.1 Plan de mobilité du district - phase 1 .....	17
6.2 Un cadre de référence pour la RC1 .....	18
6.3 Qualité de services des transports publics .....	18
6.4 Autres activités en faveur des transports .....	19
<b>7. Tourisme</b> .....	<b>20</b>
7.1 Plan directeur de développement touristique de la partie jurassienne .....	20
7.2 Autres actions en faveur du tourisme .....	20
<b>8. Promotion économique</b> .....	<b>21</b>
8.1 Résultats 2004 .....	21
8.2 Résultats 2005 .....	23
8.3 Rencontre des entreprises .....	25
<b>9. Finances</b> .....	<b>26</b>
<b>10. Activités culturelles et sociales d'intérêt régional</b> .....	<b>27</b>
10.1 Petite enfance .....	27
10.2 Soutien à l'enseignement de la musique .....	27
10.3 Identification des possibilités d'actions pour la période 2007-11 .....	28
<b>11. Infrastructures régionales sports et loisirs</b> .....	<b>28</b>
11.1 Réalisation du projet de télésiège Dappes-Dôle .....	29
11.2 Soutien aux activités sportives .....	30
11.3 Projet d'extension du Zoo de la Garenne .....	30
11.4 Projets de patinoire régionale .....	31
<b>12. Conclusions</b> .....	<b>31</b>



# 1. Introduction

Le présent rapport passe en revue l'organisation et les différentes activités réalisées par le Conseil régional du district de janvier 2004 à juin 2006.

Ces trente premiers mois d'activités officielles du Conseil régional ont constitué une solide phase d'apprentissage qui a permis de rôder en vraie grandeur un nouveau mode de fonctionnement et de traitement des affaires régionales. Au regard des objectifs assignés à l'association de communes (Cf statuts), il faut évaluer pour cette première période le degré d'atteinte des objectifs ; c'est ce que nous ferons dans le chapitre consacré aux conclusions.

Durant cette première demi-législature, l'organe exécutif qu'est le comité de direction (CODIR) a responsabilisé chacun de ses membres dans la gestion d'un dicastère thématique. Le CODIR s'est doté d'un plan d'action pour la législature en définissant pour chacun des domaines les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre. Avec les indicateurs de réalisation, les communes et les membres du Conseil intercommunal ont pu ainsi progressivement mesurer les degrés d'avancement ou d'atteinte des objectifs.

Durant cette législature, un peu plus d'une vingtaine de préavis ont été examinés par le Conseil intercommunal, touchant différents domaines comme l'aménagement du territoire, l'économie, le tourisme, les infrastructures sportives ainsi que celles dédiées aux loisirs et à la nature. Les informations détaillées sur les activités présentées ci-après peuvent être obtenues auprès des responsables des dicastères.

## 2. Conseil intercommunal

La présidence du Conseil intercommunal a été assurée durant la législature par M. Jean-Michel Hainard (syndic de Trélex). Il est assisté dans sa tâche d'un vice-président (M. Denis Hermanjat syndic de Commugny) et de scrutateurs. Le secrétariat du Conseil intercommunal a été assuré par Mme Joseph, de l'administration communale de Trélex.

Le Conseil intercommunal a siégé à 12 reprises. Il a tenu ses séances successivement dans différentes communes. A ce jour, neuf communes ont accueilli les séances du Conseil intercommunal.

### 2.1 Fonctionnement

Le Conseil intercommunal a progressivement mis en place son fonctionnement. A l'occasion de chaque séance du Conseil intercommunal, le comité de direction présente un état d'avancement de ses activités.

La commission de gestion et finances est la seule commission permanente du Conseil intercommunal. Elle examine particulièrement les préavis relatifs aux comptes et budgets ; il a également été décidé que la commission de gestion et finances examine sur le plan financier chacun des préavis soumis au Conseil intercommunal.

## 2.2 Préavis examinés

Une vingtaine de préavis (Cf annexe - extrait des décisions)

## 3. Administration générale et relations extérieures

### 3.1 Organisation du Comité de direction (CODIR)

Le comité de direction se réunit deux fois par mois. Il siège donc à une vingtaine de reprises dans l'année pour travailler sur les différents dossiers régionaux en cours. Les décisions sont systématiquement formalisées dans les procès-verbaux, dans les courriers ou les prises de position sur certains dossiers, dont le contenu est discuté dans le cadre du CODIR.

Le CODIR prépare et valide le contenu des préavis soumis au Conseil intercommunal ; il valide également la composition des commissions consultatives attachées à certains dicastères ; il propose l'ordre du jour des Conseils intercommunaux ; il désigne les représentants du Conseil régional pour participer à différents groupes de travail à l'extérieur du district. Le CODIR examine les comptes et valide le budget avant la présentation au Conseil intercommunal ; il décide du choix du personnel du secrétariat régional ainsi que des équipements de ce dernier.

Au niveau de la composition du CODIR, des changements dans les titulaires de certains postes sont intervenus en début d'année 2005, avec la nomination de Jean-Pierre Deriaz au poste de préfet du district de Nyon et la démission d'Aldo Fossati.

#### Composition du CODIR

Responsabilité / dicastère	Janvier 2004 à février 2005
Administration générale et relations extérieures	Jean-Pierre Deriaz, Président
Aménagement du territoire	Aldo Fossati, Vice-Président
Promotion économique	Mario-Charles Pertusio
Finances	Hans-Rudolph Kappeler
Transports	Pierre Stampfli
Tourisme	Stéphane Natalini
Pôles de développement	Eugène Pradervand
Ouvrages et réalisations régionales	Yves Reymond
Social, sports, culture et loisirs	Jürg Hofer

L'arrivée de deux nouveaux membres au CODIR a été l'occasion de redéfinir l'attribution de certains dicastères.

Responsabilité / dicastère	Mars 2005 à juin 2006
Administration générale et relations extérieures	Yves Reymond, Président
Promotion économique	Mario-Charles Pertusio, Vice-président
Aménagement du territoire	Pierre-André Romanens
Finances	Hans-Rudolph Kappeler
Transports	Pierre Stampfli
Tourisme	Stéphane Natalini
Pôles de développement	Eugène Pradervand
Activités culturelles et sociales	Marie-Joëlle Semadeni
Infrastructures sports et loisirs	Jürg Hofer

A l'issue de la première année d'activités, une journée de mise au vert a été consacrée à l'élaboration du plan d'action de la législature, permettant ainsi de disposer d'objectifs précis pour les actions à mener.

### **Commissions consultatives attachées aux dicastères**

		<u>Membres</u>
Promotion économique	Commission de promotion économique, consultative permanente	5
Aménagement du territoire	Commission d'urbanisme, consultative permanente	4
Transports	Commission des transports, consultative permanente	4
Tourisme	Commission tourisme, consultative permanente	5
Activités culturelles et sociales	Commission culturelle, consultative	4
Infrastructures sports et loisirs	Commission des sports, consultative	6

## **3.2 Organisation du secrétariat régional**

Le secrétariat régional est doté de personnel à raison de 3 équivalents temps plein. Le secrétaire régional (100%), Patrick Freudiger, est responsable du secrétariat régional ; la chargée de la promotion économique (100%) est Patrizia M. Darbellay ; cette dernière assure un soutien technique au fonctionnement de deux autres dicastères. Actuellement, l'assistance administrative est assurée par Françoise Bürgi (60%) et Suzanne Barraud (40%). Ce qui permet d'assurer une présence continue au secrétariat régional.

Un cahier des charges a été réalisé pour chacun des postes du secrétariat. La répartition des tâches de soutien aux dicastères a été effectuée pour donner plus de lisibilité aux actions du secrétariat régional.

Le soutien administratif a été réorganisé au travers du recrutement d'une nouvelle assistante administrative, permettant de disposer d'un soutien administratif efficace et efficient. L'objectif étant de disposer d'un soutien administratif les cinq jours ouvrables de la semaine. L'essentiel du travail administratif du secrétariat est réalisé par les assistantes sur la même base. Chacune gère également un certain nombre de tâches spécifiques (secrétariat du CODIR, répertoire des entreprises, gestion du portail internet, veille documentaire, ...).

Au regard des activités engagées et des perspectives qui sont liées, la charge de travail est telle que le renforcement de la capacité d'action du secrétariat régional devra être très certainement abordé lors de la prochaine législature.

<b>Dicastères</b>	<b>Soutien technique du secrétariat</b>
Administration générale et relations extérieures	Patrick Freudiger
Promotion économique	Patrizia M. Darbellay
Aménagement du territoire	Patrick Freudiger
Finances	Patrick Freudiger & David Saugy
Transports	Patrick Freudiger
Tourisme	Patrick Freudiger & Patrizia M. Darbellay
Pôles de développement	Patrick Freudiger
Activités culturelles et sociales	Patrizia M. Darbellay
Infrastructures sports et loisirs	Patrick Freudiger

### **3.3 Politique et plan de communication**

Le portail internet [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch) ou [www.regionnyon.ch](http://www.regionnyon.ch) a été formellement mis en place en début d'année 2005. Ce projet a été l'objet d'une longue et patiente phase d'élaboration qui a nécessité plus de deux années de travail. Cette collaboration, associant la Ville de Nyon et Nyon Région Tourisme, a été traduite dans une convention de collaboration garantissant le bon fonctionnement du site et le respect de la charte graphique. Le site est géré par un système de gestion du contenu qui permet à chacun des partenaires de procéder à des modifications rapidement.

En dehors du site Internet, la communication s'est révélée rapidement être un facteur sous estimé durant cette première législature. A l'automne 2005, il a été fait appel à un appui extérieur en la personne de Mme Francine Crettaz, qui a aidé le CODIR à poser les bases d'une politique et d'une stratégie de communication. Ainsi, il a été décidé d'intégrer la communication dans toute action du Conseil régional. Après un premier essai en fin d'année 2003, une nouvelle ligne de production documentaire a été dessinée pour la parution de la lettre d'information qui devrait connaître une production trimestrielle. Sa diffusion doit viser prioritairement les exécutifs et les législatifs communaux. Il est également prévu de procéder au relookage du site Internet, qui doit être terminé avec la mise en place de la nouvelle législature.

### **3.4 Collaborations extérieures**

Les sollicitations pour participer à diverses collaborations extérieures sont nombreuses et variées. Il s'agissait pour le Conseil régional d'éviter de s'engager partout et d'identifier les collaborations extérieures qui sont a priori déterminantes pour la région, de telle manière qu'il soit possible de raisonner et de doser l'engagement des acteurs régionaux dans ces collaborations. A ce titre, un seul domaine nouveau de collaboration a été privilégié depuis 2004 : il s'agit de la participation politique et technique au projet d'agglomération franco-valdo-genevois. En effet, ce projet s'inscrit dans la politique fédérale des agglomérations, et c'est dans ce cadre que des financements seront mobilisables pour améliorer nos infrastructures du réseau de transport. Le président du Conseil régional siège au comité politique et le secrétaire régional au comité technique. La Ville de Nyon a rejoint en 2005 la représentation régionale au sein de ce projet.

Les collaborations avec les partenaires économiques de l'agglomération franco-valdo-genevoise se poursuivent au travers d'une présence conjointe à l'important marché des professionnels de l'immobilier. Cette collaboration, qui a été entretenue depuis 2003 par le Conseil régional, a incité le canton de Vaud à étudier son implication dans cette manifestation pour l'année 2007.

Nous poursuivons également une collaboration avec la communauté de communes des Rousses sur le programme d'aménagement transfrontalier Dôle-Tuffes (aménagement de l'interface des Dappes pour 2006-2007).

### **3.5 Fonctionnement de l'institution et perspectives d'évolution**

Le Conseil régional a été mis en place avec 25 communes. Des conventions de collaboration ont été signées avec cinq communes (Mies, Crans-près-Céligny, Gingins, Chésereux et Coinsins) afin que le Conseil régional mène pour le compte de ces communes un certain nombre d'activités (planification du développement régional, promotion économique et touristique); ces conventions sont en vigueur jusqu'à la fin de la présente législature.

Avec les deux dernières communes de Nyon et Bassins, il n'y a pas de conventions de collaboration. Il faut relever que pour la cohérence de bon nombre d'activités, la coopération avec le chef-lieu est une démarche obligée ; c'est ainsi qu'avec la commune de Nyon, les collaborations sont ponctuelles autour d'une dizaine d'objets spécifiques. Ces actions sont en général couvertes par un accord sur la conduite de l'action, un cofinancement ou un cadre de collaboration consigné dans une convention ad'hoc. Ce mode de travail permet de définir précisément les conditions des interventions. Il faut cependant relever que l'établissement de ces chantiers de collaboration nécessite un investissement immatériel en ressources humaines conséquent.

En début d'année 2005, les membres du Conseil régional, les communes partenaires et les autres communes ont été interrogées sur diverses questions relatives à l'évolution institutionnelle du Conseil régional. Concernant le principe du plafonnement du point d'impôt, la grande majorité des communes demeure favorable au principe du plafonnement du point d'impôt vers le haut, plusieurs communes sont opposées au principe du plafonnement par le bas. Quelques communes évoquent la nécessité de travailler sur la base du point d'impôt net (-facture sociale). Concernant le type de représentation au Conseil intercommunal, les positions des communes sont très contrastées entre celles qui proposent de s'en tenir à une stricte délégation municipale ou celles qui considèrent que les communes de plus grande taille devraient pouvoir adapter leur mode de représentation au législatif en fonction du nombre de voix à disposition.

Plusieurs communes sont intéressées à rejoindre le Conseil régional, mais elles proposent de le faire lors de la prochaine législature. Au début de la prochaine législature, le nouveau comité de direction procédera à une adaptation institutionnelle destinée à préparer l'adhésion des communes non adhérentes au Conseil régional du district.

## **4. Aménagement du territoire**

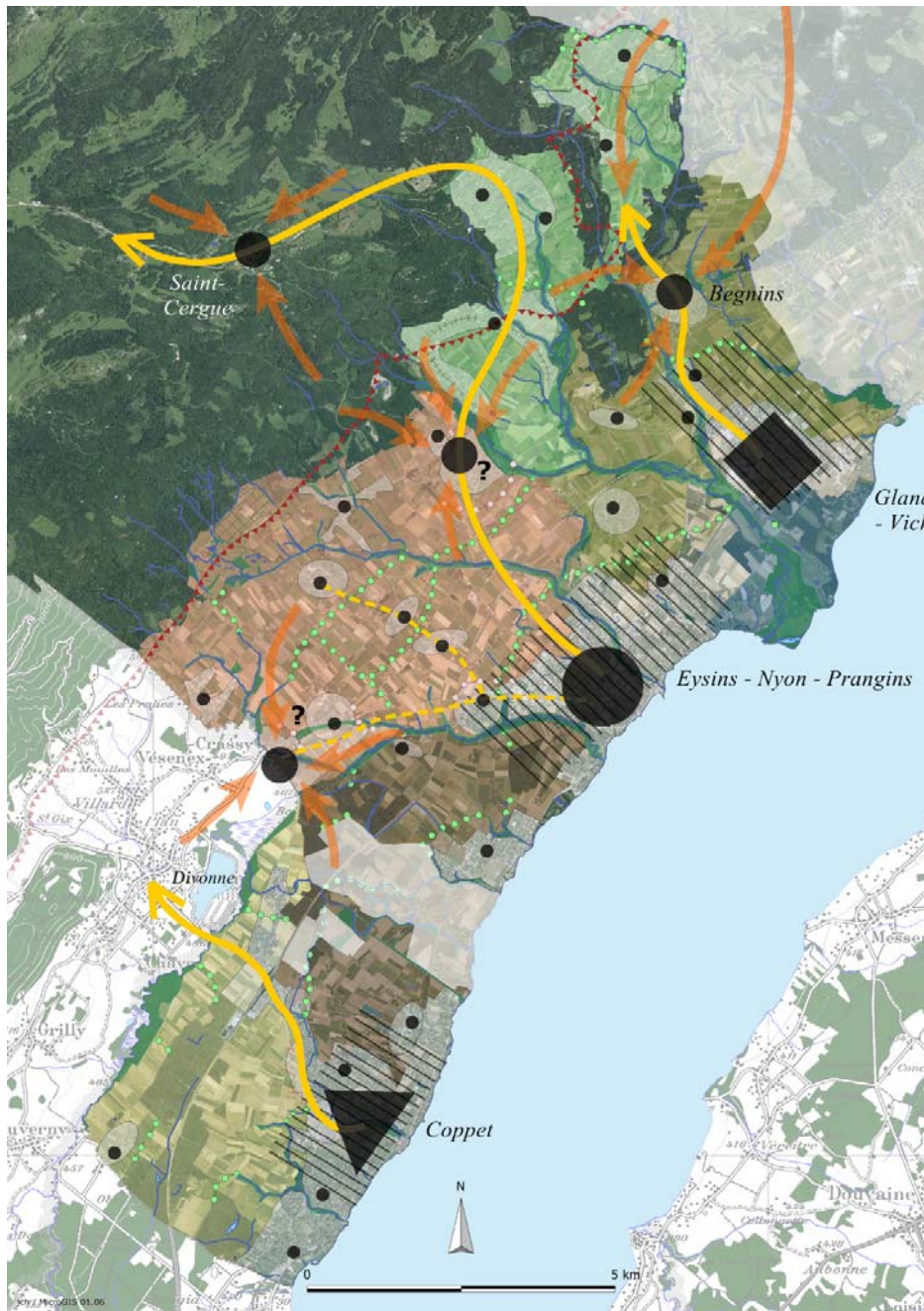
A l'issue d'une première phase de travail laborieuse nécessitée par la recherche d'un accord autour de la démarche de travail avec le chef-lieu et le canton, le cadre de la révision du plan directeur a finalement été posé en début d'année 2004.

Parallèlement à l'élaboration des lignes directrices de la révision du plan directeur régional (LD-PDR), quatre importants chantiers de planification territoriale ont été menés à bien (Cf 4.1 à 4.5). La région dispose désormais de références solides et durables pour l'aménagement de son territoire. Le processus de révision du PDR touche progressivement toutes les communes du district. Le Conseil régional joue un rôle important dans les différents exercices qui ont été entrepris pour initier et accompagner les processus qui impliquent fortement les nombreuses communes concernées.

## 4.1 Des lignes directrices du plan directeur régional intégrées dans le plan directeur cantonal

Les lignes directrices ont été formellement approuvées et rendues publiques le 21 mars 2006. Elles constituent désormais la base pour la révision du plan directeur ainsi que la référence pour toutes les planifications communales et intercommunales.

Durant la phase d'élaboration, les communes ont été consultées à deux reprises, permettant ainsi de recadrer les lignes directrices. Les services de l'Etat se sont également prononcés.



**Figure 1**  
Lignes directrices  
du PDR

Les exécutifs de vingt-sept communes sur les trente-deux ont formellement approuvé les lignes directrices. Elles ont parfois formulé des recommandations et des critiques qui seront prises en compte durant la révision du PDR.

Un programme pour la révision sera proposé au début de la prochaine législature.

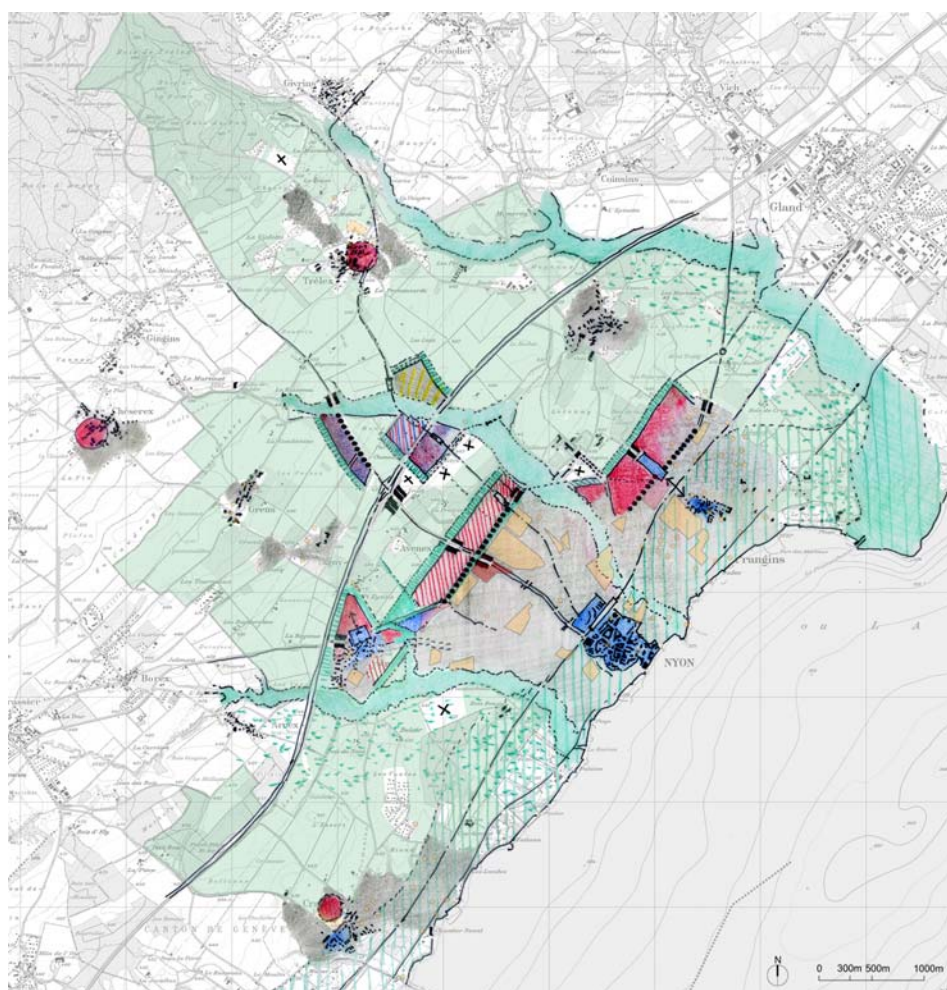
Une fiche régionale résumant les principales dispositions arrêtées pour le district en matière d'aménagement du territoire est en cours d'intégration dans le plan directeur cantonal.

## 4.2 Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise

La divergence de vues qui persistait entre la ville de Nyon et PoleNyon concernant la planification du secteur stratégique d'activités a engendré un processus plus large sur un périmètre touchant le territoire de huit communes.

La démarche entreprise a permis d'établir une conception d'ensemble du développement de l'urbanisation. Quatre secteurs stratégiques ont été identifiés et clairement localisés ; ils sont principalement dédiés au développement des activités économiques, mais également au développement de l'habitat.

Le schéma directeur a permis de définir également plusieurs concepts partagés par les autorités exécutives des collectivités concernées : paysager, transports publics et transports individuels motorisés. Le potentiel révélé est très important, il devrait permettre aux communes de maîtriser leur développement à l'horizon 2020.



**Figure 2**  
*Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise – concept urbanisme*

Les communes, la région et l'Etat de Vaud ont formellement approuvé le schéma directeur en paraphant une convention en février 2006 quant à son application. Le programme de mise en œuvre sera approuvé au début de la prochaine législature.

### **4.3 Schéma directeur intercommunal Gland-Vich**

Les travaux de départ répondaient à un objectif de requalification du périmètre qui est déjà en très grande partie légalisé. L'amélioration de l'offre de la gare CFF et son importance pour le bassin de vie influencé par la gare, ainsi que le développement d'autres fonctions centrales constituaient également des justifications pour engager cette réflexion.

Une démarche de mandats d'étude parallèles a concrètement permis d'identifier le meilleur projet de développement du territoire (2005). Le projet retenu propose une démarche qualitative visant à tirer le meilleur parti de l'environnement du périmètre.



**Figure 3**

*Schéma directeur Gland ouest - Vich*

L'équipe lauréate s'est vue confier l'établissement d'un schéma directeur intercommunal qui a été mené à bien en entraînant l'accord des autorités exécutives communales, régionales et cantonales.

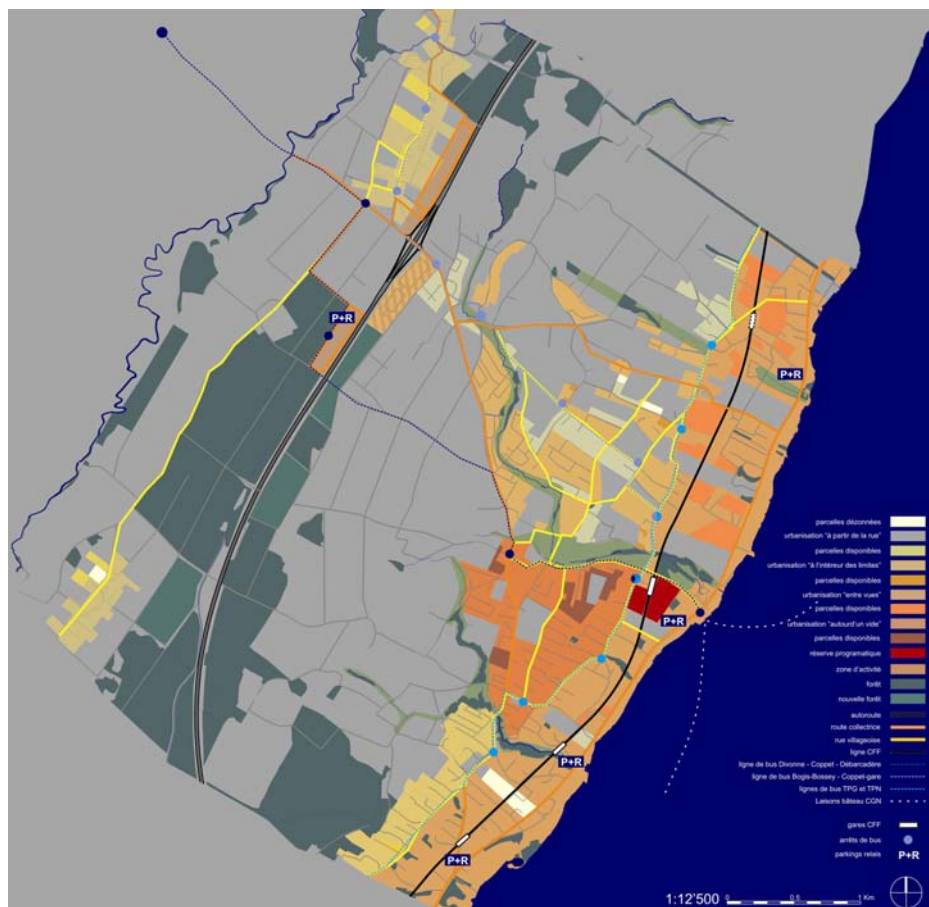
Le potentiel du périmètre est substantiel. Il permettra aux communes de promouvoir l'accueil de 2'500 habitants supplémentaires et de 2'500 emplois supplémentaires à l'horizon 2015.

En partenariat avec les CFF, la plateforme de la gare pourra être développée. Le potentiel du périmètre permettra de réitérer les mêmes objectifs pour le plus long terme.

#### 4.4 Stratégie de développement intercommunal de Terre Sainte et valorisation de la gare de Coppet

Avec la mise en place de la troisième voie, l'amélioration de l'offre de la gare de Coppet a mis en lumière le rôle potentiel que pouvait jouer ce site sur tout le bassin de vie de la Terre Sainte, mais également au-delà (Divonne-les-Bains). Les communes concernées ne souhaitent pas nécessairement que les usagers des CFF se rendent tous en voiture à la gare pour prendre le train. La mobilité constitue par ailleurs un problème quotidien dans le périmètre. Les communes, la région et le canton ont entrepris la mise en place d'une démarche de mandats d'étude parallèles dont les résultats sont rendus publics en juin 2006.

Dès le début de la prochaine législature, les communes vont établir un schéma directeur intercommunal pour les huit communes de la Terre Sainte. Un mandat de plan partiel d'affectation sera entrepris pour le périmètre de la gare, qui est appelé à devenir un nouveau site stratégique de développement dédié aux activités économiques et au développement de l'habitat.



**Figure 4**

*Proposition du lauréat des MEP pour la Terre Sainte*

Un plan de référence évolutif, une différenciation paysagère



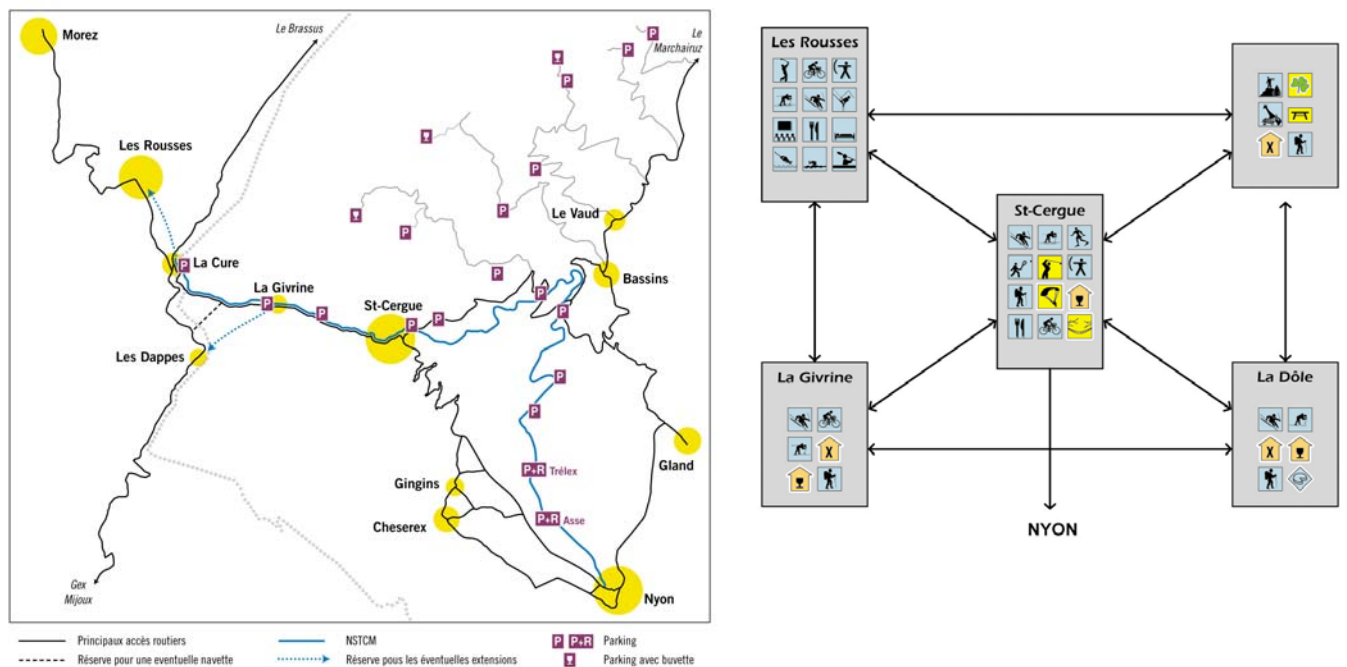
**Figure 5**

*Proposition du lauréat des MEP pour la valorisation de la gare de Coppet*

## 4.5 Plan directeur de développement touristique de la partie jurassienne du district de Nyon

Ce plan directeur est principalement lié au développement touristique du périmètre jurassien. Il implique les sept communes territoriales et les gros propriétaires communaux. Il fixe précisément dans l'espace les secteurs dédiés à l'accueil touristique, aux loisirs et à la détente « nature ». Il pose les bases du développement d'un projet de station qui doit permettre de relancer l'économie touristique, de développer les fonctions d'accueil et les infrastructures nécessaires. De nombreuses mesures sont identifiées, parmi lesquelles la création de liaisons entre les différents sites répartis dans le territoire.

**Figure 6** Périmètre du plan directeur de développement touristique de la partie jurassienne du district : le but principal, organiser, fédérer et mettre en réseau l'offre touristique



## 4.6 Autres activités

Le secrétariat régional s'est doté d'un outil informatique de type tableau de bord (Mapinfo) pour préparer les documents de base nécessaires pour initier les démarches de travail intercommunales.

A l'instar du travail déjà entrepris dans les différents espaces intercommunaux qui viennent d'être passés en revue, le CR travaille, en étroite concertation avec les communes concernées, au cadrage des approches intercommunales qui doivent encore être entreprises (Asse & Boiron, axe du NSTCM,...).

Le Conseil régional est régulièrement consulté par les communes ou par les services de l'Etat de Vaud tels que l'aménagement du territoire ou le service de la mobilité, concernant divers projets de planification sur lesquels l'avis de la région est demandé. La

position de la région est toujours fondée sur les documents de référence existants et sur l'évaluation du besoin au regard de la situation régionale.

## **5. Pôles de développement**

Il s'agit là de faire une rapide revue sur les activités de la société coopérative de PoleNyon. Cette société coopérative est indépendante du Conseil régional. Le secrétariat de PoleNyon est assuré par le secrétariat régional du CR. Dans la pratique, les activités de valorisation des secteurs stratégiques ont été progressivement transférées au Conseil régional (Cf 5.5). En effet, une des principales raisons d'être de PoleNyon était liée au projet d'acquisition et de valorisation des parcelles du parc chevalin. Pour mieux traiter leur insertion dans le territoire, les pôles ne sont plus abordés exclusivement sous l'angle des secteurs d'activités économiques, ces secteurs stratégiques abordent dorénavant les différents aspects du développement territorial.

### **5.1 Requalification du site 1C Gland-Vich**

Ce projet a été mené à bien (Cf 4.3). Il reste maintenant à engager la démarche de management territorial pour concrétiser l'important potentiel de ce site.

### **5.2 Valorisation du site 1B – agglomération nyonnaise**

Le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (Cf 4.2) a retenu le site Mondre-Vuarpillière-Asse comme secteur stratégique susceptible d'accueillir des implantations de grande valeur. Toutefois, l'échec de la transaction avec le parc chevalin nécessite de revoir l'approche foncière, qui pourrait être entreprise sous la forme d'une démarche d'amélioration foncière, de telle manière à ce que l'intérêt des collectivités soit préservé.

### **5.3 Pôle de la gare de Coppet – 1D**

La démarche de mandats d'étude parallèles est arrivée à son terme. Une démarche de plan partiel d'affectation/plan de développement permettant un développement par plan de quartier de compétence municipale localisé va être mis en œuvre pour la prochaine législature. Cette démarche permet de garantir une adéquation fine avec le projet de construction projeté sur la parcelle. En parallèle de cette démarche, un schéma directeur intercommunal sera mis en place avec les huit communes concernées de la Terre Sainte.

### **5.4 Transfert des activités de PoleNyon au Conseil régional**

Le transfert des activités va être proposé aux membres de PoleNyon lors de l'assemblée générale de la société coopérative en juin 2006. Les modalités de dissolution de la société ainsi que le transfert des actifs doivent encore être définis.

## 6. Transports

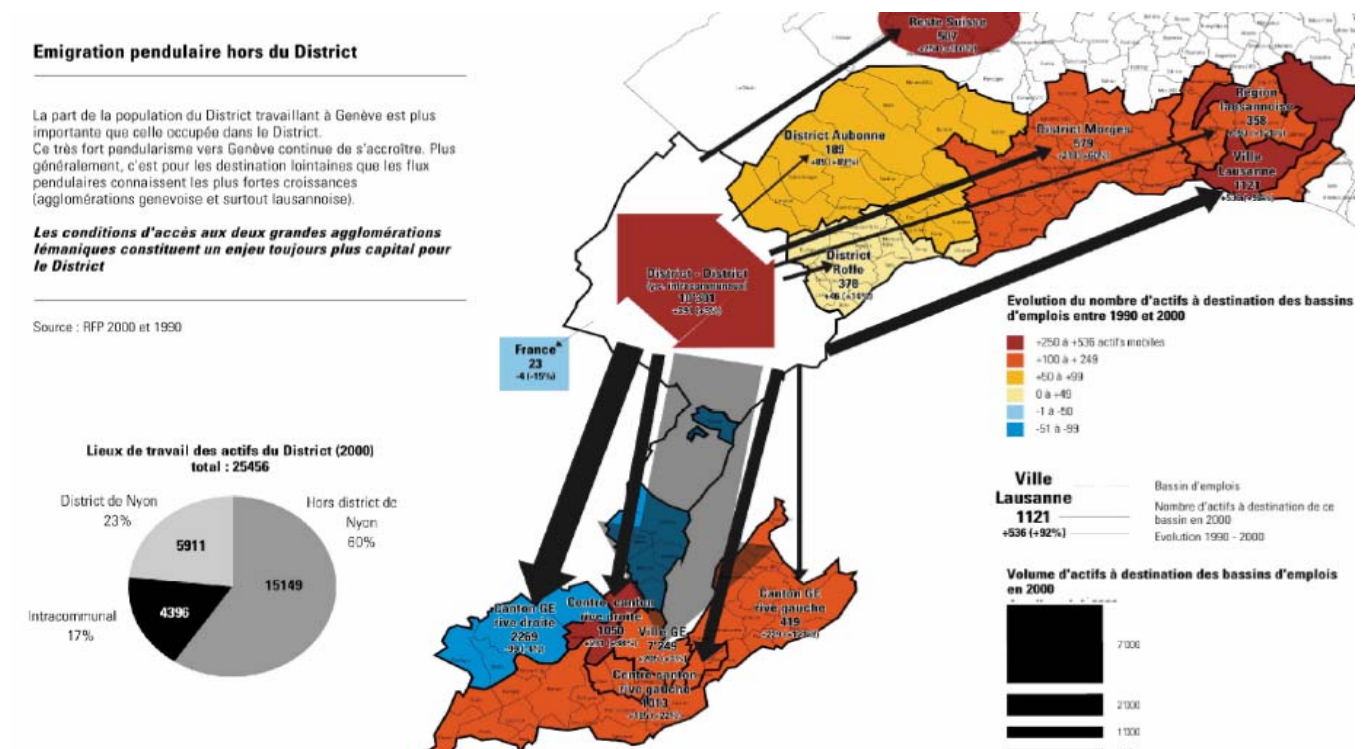
Les actions en matière d'infrastructure de transports sont très interdépendantes des choix qui sont opérés en matière d'aménagement et de développement du territoire. Durant de nombreuses années les infrastructures étaient, pour ainsi dire, étudiées pour elles-mêmes. La route des montagnards en est un illustre exemple. En effet, si le bien-fondé de ce concept n'est pas remis en cause, le problème qui devrait être résolu par cette nouvelle infrastructure n'est que transféré un peu plus loin. L'argent devenant plus rare, pour justifier une infrastructure, les critères de la Confédération et du canton sont devenus désormais très stricts. Il s'agit désormais de faire la démonstration, au travers d'un projet, que les problèmes de mobilité sont traités dans leur ensemble y compris à leur source.

### 6.1 Plan de mobilité du district - phase 1

En partenariat avec le service de la mobilité de l'Etat de Vaud, la première phase du plan de mobilité a été réalisée en 2003. Ce diagnostic a exploité les données sur le recensement fédéral de la population de 2000 permettant ainsi d'analyser la tendance observable durant la dernière décennie. Ce qui est constaté globalement est la désaffection des actifs pour les transports publics et l'émergence d'un certain nombre de points noirs dans le réseau, notamment au niveau des trois sorties autoroutières, limitant considérablement les accès aux centres de Gland, Nyon et Coppet.

Il n'était pas possible d'engager la seconde phase consacrées à la définition des objectifs et des mesures sans disposer des résultats des démarches en matière d'aménagement du territoire. La seconde phase du plan de mobilité sera engagée dès le début de la nouvelle législature.

**Figure 6** L'évolution des mouvements pendulaires du district durant la dernière décennie



## **6.2 Un cadre de référence pour la RC1**

Sous l'impulsion du Conseil régional, les communes de Mies, Tannay, Coppet, Founex, ainsi que l'Etat de Vaud ont mis sur pied un concept d'aménagement et d'exploitation de la route suisse RC1 sur un tronçon de près de cinq kilomètres. Les questions d'accessibilité, de sécurité et de convivialité ont été l'objet d'un concept directeur qui constitue le fil rouge pour les différents aménagements à venir. Cette convention, signée entre les partenaires, garantit la mise en œuvre progressive du concept en fonction des opportunités locales d'aménagement.

Ce type de démarche pilote s'inscrit dans la politique que veut promouvoir le département des infrastructures de l'Etat de Vaud.

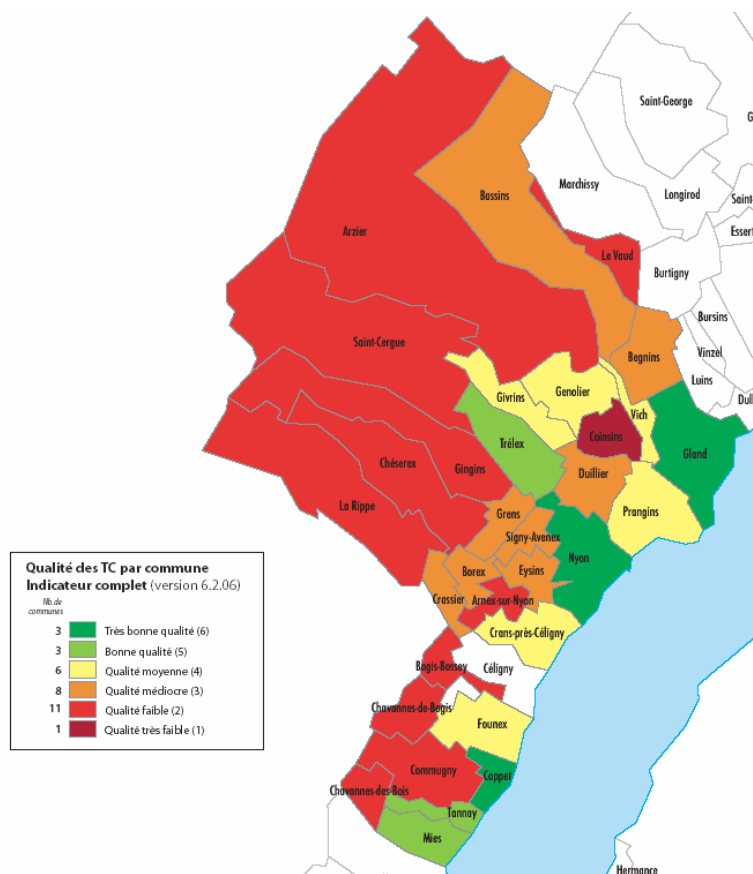


**Figure 7** Signature de la convention RC1, octobre 2005

## **6.3 Qualité de services des transports publics**

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a reçu un mandat de l'Office fédéral du développement territorial pour développer un indicateur de qualité de services des transports publics (TC). Le laboratoire de sociologie urbaine de L'EPFL a proposé au Service de la mobilité ainsi qu'au CR de développer et tester cet indicateur dans le district de Nyon. La Ville de Nyon a été associée au soutien de cette étude en raison de l'importance de son réseau urbain de TC. Les résultats de cette recherche devraient être disponibles en début d'année 2007.

Il ressort, qu'en considérant le temps de parcours origine-destination, la fréquence et l'amplitude de l'offre journalière, la qualité de desserte n'est satisfaisante que dans les centres urbains de Nyon et Gland.



**Figure 8**

*Qualité des transports publics par commune*

*Seules trois communes disposent d'une offre en transports publics de qualité !*

La qualité des transports publics se mesure par les temps de parcours moyens (origine-destination), la fréquence horaire et l'amplitude horaire journalière des TC.

## 6.4 Autres activités en faveur des transports

A l'instar de la commission d'aménagement du territoire, la commission des transports a suivi les différentes étapes d'élaboration du volet mobilité des études d'aménagement telles que le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise ou les lignes directrices du PDR.

En rapport avec l'étude des schémas directeurs de l'agglomération de Nyon et Gland-Vich, en vue de cerner les possibilités d'amélioration des accessibilités, le CR et la Ville de Nyon ont financé deux études préliminaires afin d'étudier les possibilités d'aménagement des sorties autoroutières de Gland et de Nyon. Une solution intéressante a été identifiée pour l'assainissement de la sortie autoroutière de Gland. Elle pourra être intégrée dans le futur plan de mobilité du district (cf 6.1). Dans le cadre des MEP de la Terre Sainte, une solution technique a également été identifiée pour améliorer significativement le fonctionnement et la capacité de la sortie de l'A1.

La Ville de Nyon a sollicité le CR pour soutenir l'éventuel déficit de la nouvelle ligne de transport lacustre Nyon - Chens-sur-Léman. Les bons résultats enregistrés lors de la première année (2005) n'ont pas nécessité de soutien financier. Des discussions sont engagées avec le canton de Genève et la Compagnie générale de navigation (CGN) pour explorer les possibilités d'autres transports lacustres en faveur des actifs pendulaires.

Le CR a participé au suivi de la mise en place d'un concept de transports publics pour desservir la station de Rousses. Une ligne de bus partira de La Cure pour relier Morez. Le cadencement sera en lien avec chaque arrivée du NStCM.

Le CR a participé au groupe de travail créé par le service de la mobilité pour réorganiser la ligne des cars postaux de l'Est du district. La liaison en direction de Gland sera renforcée par la création d'une liaison Le Vaud - Gland via Burtigny. L'autre ligne se ra constituée par la liaison Saint-George - Nyon. Ces deux lignes passent par Begnins qui est un nœud de correspondance. De nouveaux horaires seront mis en consultation en vue d'une entrée en vigueur du nouvel horaire pour décembre 2006.

## **7. Tourisme**

Le soutien à la promotion touristique avait été initié par l'ARN en 2001. Cet appui, qui s'inscrivait dans la durée, a contribué à favoriser l'émergence de l'association Nyon région tourisme (NRT) en 2002. Ce soutien est fondé sur le contenu d'un document d'intention formulant les attentes des communes selon la vision qui pouvait être établie en 2000. Après plus de cinq années de soutien financier, le CODIR a proposé de recadrer et de contractualiser progressivement ce soutien de la région. Pour faciliter ce travail, il est nécessaire d'asseoir les bases d'une politique touristique afin que soient clairement dégagées les attentes en matière de promotion touristique.

### ***7.1 Plan directeur de développement touristique de la partie jurassienne***

La réalisation du plan directeur de développement touristique s'est inscrite dans la suite logique des actions à entreprendre pour accompagner la réalisation du projet de télésiège Dappes-Dôle. Il convient que l'offre du télésiège, qui constitue un élément de la chaîne de prestations offertes dans cette zone de loisirs, soit complémentaire avec le reste de l'offre du territoire. Partant du constat que cette offre est riche, mais cloisonnée et peu organisée, le plan directeur de développement touristique propose une démarche de positionnement ainsi que différentes actions en matière d'organisation et de marketing. Il s'agit de mettre en réseau l'offre du zoo de la Garenne, en passant par l'Abbaye de Bonmont, le parc jurassien vaudois et l'offre nordique et alpine du territoire.

Pour relancer durablement l'économie touristique, l'enjeu est de taille. Un groupe de projet va être mis en place avec un chef de projet qui sera en mesure d'engager concrètement les actions. Le SELT, qui voit au travers de ce plan directeur un facteur très important de relance de l'économie touristique, propose de financer sur subvention la moitié du poste de chef de projet.

A l'instar du travail réalisé dans la partie jurassienne, l'extension de la démarche est prévue pour la partie littorale du district.

### ***7.2 Autres actions en faveur du tourisme***

Sur la requête de NRT, le CR a accompagné techniquement et financièrement la réalisation de la plaquette d'appel régionale destinée principalement au tourisme d'affaires. L'existence et le contenu de cette plaquette seront portés à la connaissance

des entreprises de la région en juin 2006 ; elles sont également diffusées au niveau des communes. La Ville de Nyon a participé à soutenir ce projet au même niveau que le CR.

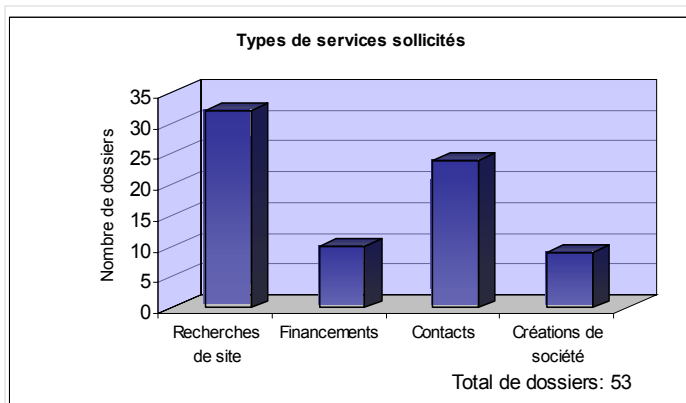
Le CR a fourni un fonds de carte informatique pour réaliser la carte synoptique touristique de la région. Ce même fonds de carte a été utilisé pour réaliser une carte spécifique sur le sentier des Toblerones. Il est envisagé d'utiliser cet outil pour d'autres productions cartographiques thématiques.

Le CR soutient également le projet Enjoy Switzerland (préavis n°17-06) qui permettra d'agir directement au niveau de la chaîne des prestataires touristiques en incitant ces derniers à améliorer qualitativement leurs prestations. Ce projet permettra l'implication directe de Suisse tourisme dans l'appui aux actions régionales. La Ville de Nyon a décidé de soutenir ce projet dans la même proportion que le Conseil régional.

## 8. Promotion économique

A l'instar des autres régions vaudoises, la promotion économique du CR assure un certain nombre de services en faveur des entrepreneurs et entreprises. Il s'agit d'orienter les porteurs de projets vers les outils et aides appropriés à leurs projets, le cas échéant de les accompagner dans certaines démarches. Cette action s'inscrit dans le cadre de la loi sur la promotion économique et s'insère dans le réseau vaudois de soutien à la promotion économique. La promotion de la région constitue également un objectif permanent, qui vise à favoriser les projets et les investissements, tout en développant et renforçant les liens et les réseaux entre les partenaires privés ou publics.

### 8.1 Résultats 2004



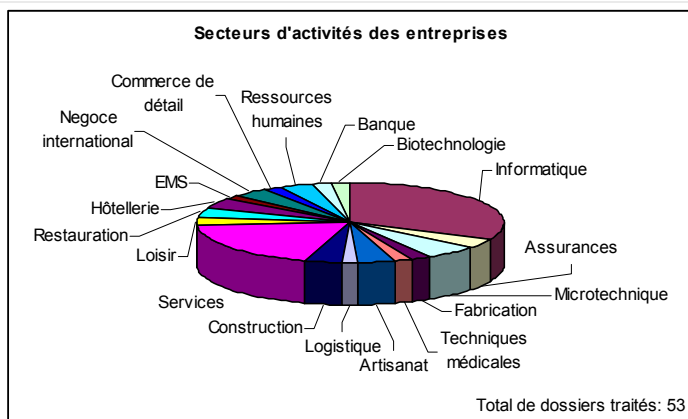
#### **Le nombre d'entreprises et type de prestations sollicitées**

Durant l'année 2004, 53 entreprises/entrepreneurs ont fait appel aux services de la promotion économique régionale. Les prestations principalement sollicitées sont la recherche de sites/locaux/terrains, où la promotion économique identifie, sur la base de données des sites existants, les situations qui correspondent aux besoins des entreprises. Parmi les 32 sociétés, 12 ont trouvé un nouveau site pour leurs activités.

Les aides pour la recherche de financement occupent une place importante parmi les autres services sollicités. Sur les 10 sociétés, nous avons obtenu, pour deux d'entre elles, un cofinancement par les banques locales et la Coopérative vaudoise de cautionnement. Les autres sociétés ont été mises en contact avec différents types d'aides privées et publiques.

Les « contacts » indiquent les sociétés qui souhaitent être mises en réseaux ou connaître d'autres partenaires (privés ou publics) de la région ou du canton.

Les créations de sociétés consistent à donner les premiers conseils pour entamer une activité indépendante ou développer une activité existante (business plan, assurances sociales,...).

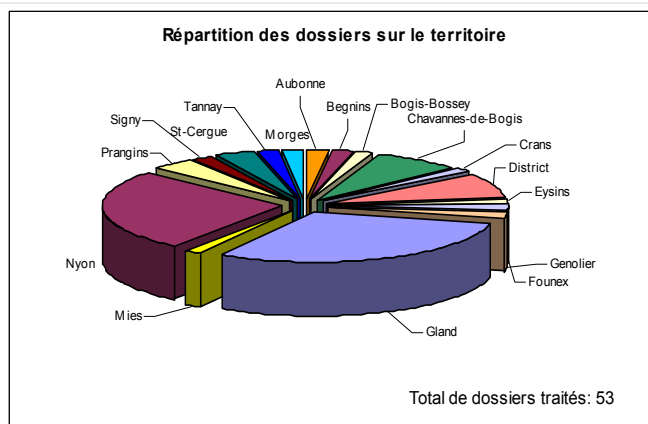


**De quel secteur sont issues les entreprises qui sollicitent les services de la promotion économique ?**

Les entreprises qui sollicitent les services de la promotion économique proviennent de secteurs d'activités très variés. Le schéma ci-contre illustre cette hétérogénéité. On peut cependant noter que les entreprises du secteur informatique et des services se distinguent par rapport aux autres secteurs.

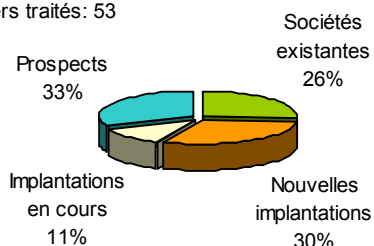
**Répartition des dossiers dans le district**

La répartition des dossiers sur le territoire indique soit la commune d'origine de la société qui sollicite un service, soit le lieu d'implantation de la société en création. Les sollicitations sont ainsi relativement bien distribuées sur le territoire, avec une prédominance à Gland et Nyon.



**Etat des dossiers traités**

Total de dossiers traités: 53



**Suivi des dossiers**

« L'état des dossiers » indique la situation actuelle des dossiers traités courant 2004. Les prospectus sont, pour la majeure partie, des recherches de sites qui n'ont pas aboutis, principalement parce qu'il n'y avait pas de terrain qui correspondait aux besoins identifiés. Sur les 17 dossiers prospectus, 8 ont été suivis en collaboration avec le DEV (Développement économique vaudois).

La rubrique des « sociétés existantes » indique la proportion de dossiers qui ont sollicité la promotion économique et qui sont déjà installés sur le territoire.

Les nouvelles implantations sont les sociétés nouvellement créées en collaboration avec la promotion économique régionale. Ces sociétés correspondent à env. 45 places de travail (exclu Generali). Les implantations en cours sont les dossiers sur lesquels nous espérons une concrétisation courant 2005. Ces dossiers représentent une trentaine de places de travail.

### **Répartition des nouvelles implantations et des dossiers en cours**

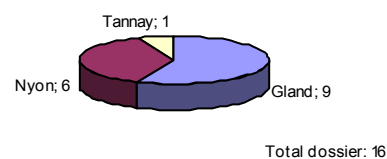
Les deux schémas ci-contre indiquent la répartition des « nouvelles implantations » et des « dossiers en cours » dans le district.

A quelques exceptions près, la grande majorité des nouvelles implantations se situent sur les communes de Gland et Nyon.

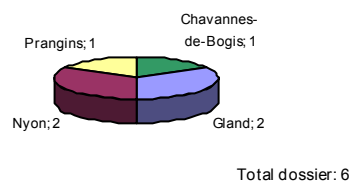
Cette situation semble évoluer pour 2005, où d'autres communes devraient également accueillir de nouvelles sociétés.

Il faut préciser que les implantations sont fortement liées à la disponibilité de locaux commerciaux et à l'existence de terrains industriels et artisanaux dans les communes.

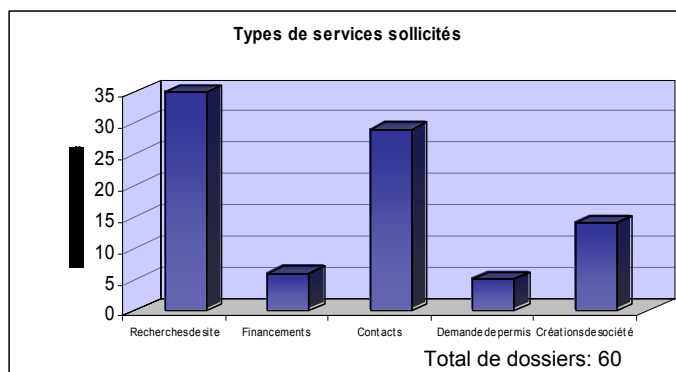
#### **Répartition des nouvelles implantations dans le district**



#### **Répartition des dossiers en cours**



## **8.2 Résultats 2005**

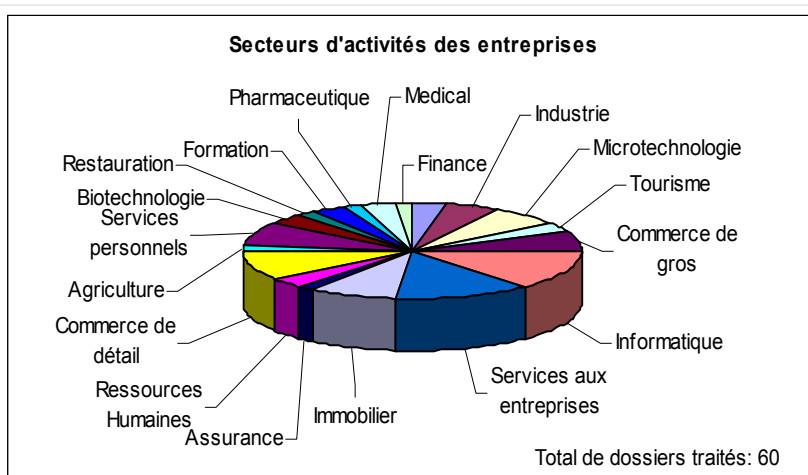


### **Le nombre d'entreprises et types de prestations sollicitées**

Durant l'année 2005, une soixantaine d'entreprises ou d'entrepreneurs ont fait appel aux services de la promotion économique régionale. Les prestations principalement sollicitées restent, comme en 2004 la recherche de sites/locaux/terrains, où la promotion économique identifie, sur la base de données des sites existants, les situations qui correspondent aux besoins des entreprises.

Les « contacts » représentent des sociétés, pour la plupart déjà implantées, que nous avons visitées et qui contribuent au réseau de la promotion économique. Il s'agit également de nouvelles sociétés qui souhaitent être mises en contact avec d'autres prestataires de services de la région. En terme de recherche de financement, nous avons obtenu en 2005, pour des entreprises de la région, trois aides pour participer à des foires et salons à l'étranger et deux aides pour des établissements de brevets ainsi qu'un prêt par la banque cantonale pour une société en développement. Ce service comprend également l'aiguillage et le suivi de dossier auprès d'autres instances spécialisées dans les aides financières aux entreprises.

Les créations de sociétés consistent à donner les premiers conseils pour entamer une activité indépendante ou développer une activité existante (business plan, assurances sociales, permis de travail...).

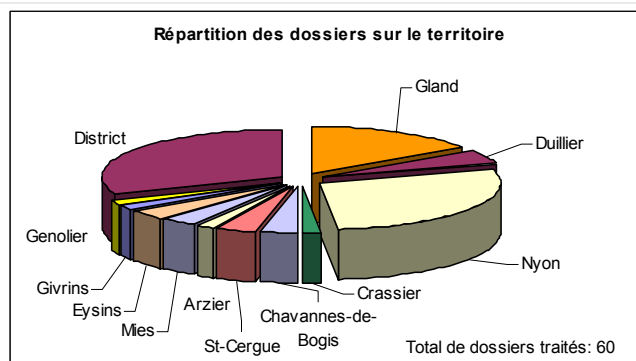


**De quel secteur sont issues les entreprises qui sollicitent les services de la promotion économique ?**

A l'instar de 2004, les entreprises qui sollicitent les services de la promotion économique proviennent de secteurs d'activités très variés. Le schéma ci-contre illustre cette hétérogénéité. De l'agriculteur aux services financiers, les besoins sont très diversifiés et vont souvent au-delà des prestations de bases présentées précédemment.

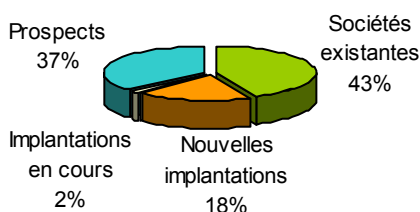
**Répartition des dossiers dans le district**

La répartition des dossiers sur le territoire indique soit la commune d'origine de la société qui sollicite un service, soit le lieu d'implantation de la société en création. Les sollicitations sont ainsi relativement bien distribuées sur le territoire, avec une prédominance à Gland et Nyon, comme déjà observé en 2004. L'indication « district » est liée à des dossiers en prospect donc le nouveau site n'est pas encore identifié.



**Etat des dossiers traités**

Total de dossiers traités: 60



**Suivi des dossiers**

« L'état des dossiers » indique la situation actuelle des dossiers traités courant 2004.

Les « prospects » sont, pour la majeure partie, des entreprises qui sont à la recherche d'un nouveau site. Un certain nombre de demandes concernent des recherches de terrains auxquelles il est souvent difficile de répondre.

Nous avons également souvent été sollicités par le DEV pour des recherches de terrains ou locaux, mais ces demandes n'ont malheureusement pas abouti.

La rubrique des « sociétés existantes » indique la proportion de dossiers qui ont sollicité la promotion économique et qui sont déjà installés sur le territoire. Les « nouvelles implantations » sont les sociétés nouvellement créées en collaboration avec la promotion économique régionale. Ces sociétés correspondent à env. 81 places de travail. Les « implantations en cours » sont les dossiers sur lesquels nous espérons une concrétisation courant 2006.

### **Répartition des nouvelles implantations et des dossiers en cours**

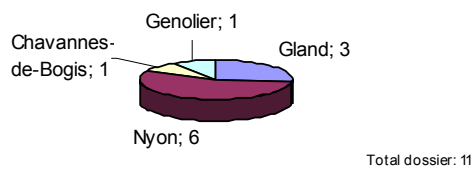
Les deux schémas ci-contre indiquent la répartition des « nouvelles implantations » ainsi que la localisation des sociétés existantes qui ont sollicité les services de la promotion économique.

Citons quelques-unes de ces implantations qui ont généré les 81 places de travail :

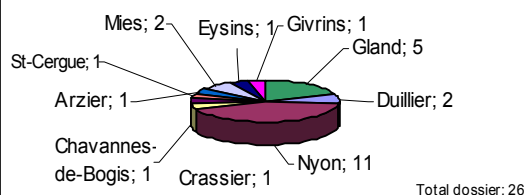
- Kodak, 30 personnes à Gland
- Casalys, 5 personnes à Gland
- Reynolds & Reynolds, 15 personnes à Chavannes-de-Bogis
- Supercomm, 8 personnes à Nyon
- Best-in-Class, 7 personnes à Genolier

Il faut préciser que les implantations sont fortement liées à la disponibilité de locaux commerciaux et à l'existence de terrains industriels et artisanaux dans les communes.

**Répartition des nouvelles implantations dans le district**



**Répartition des dossiers des sociétés existantes**



## **8.3 Rencontre des entreprises**

Relevons également la mise en place des « Rencontres des entreprises de la Côte ». Un comité d'organisation a été créé, regroupant le Conseil régional du district de Nyon, la Jeune Chambre économique de la Côte, la ville de Nyon et le Forum pour le développement du district de Nyon.

Trois manifestations ont été organisées :

- La première rencontre a eu lieu le mardi 24 mai 2005, au Château de Prangins, Musée National Suisse, sur le thème : «De jeunes sociétés de la région présentent des services innovants adressés aux entreprises».
- La deuxième rencontre a eu lieu le 4 octobre 2005, également au Château de Prangins, sur le thème : «Locaux administratifs et commerciaux : les grands projets immobiliers de la région».
- La troisième rencontre a eu lieu le 3 mai dernier à la Barcarolle à Prangins, sur le thème de la stratégie de communication d'entreprise.

Ces manifestations ont rencontré un vif succès. En effet, largement plus d'une centaine de personnes ont participé à chacun de ces événements. Ce type de rencontre satisfait une attente importante des opérateurs économiques de notre district. Ces derniers mettent à profit les nombreuses possibilités de contacts informels générés par ce type de manifestation.

Les thématiques des prochaines rencontres exploreront d'autres facettes du développement économique de notre district.

## 9. Finances

Les outils de gestion se sont progressivement mis en place. Les charges de fonctionnement ont été bien maîtrisées, ce qui a permis, en 2006, de renforcer les aides régulières (enseignement de la musique et promotion touristique).

Les résultats annuels sont positifs, permettant de reporter des réserves pour les années suivantes.

A la suite de l'établissement du plan d'action 2004-2006, un plan d'investissement a été établi, que nous présentons ci-après. Cet outil est utilisé comme un tableau de bord qui permet de visualiser la situation réelle en terme d'investissements.

**Figure 9** Tableau de bord de suivi des investissements 2004-2008

Situation au 31 mars 2006

	Montant Préavis	Situation au 31.03.2006	Solde 2006	Budget 2007	Budget 2008	PM
<b>Préavis voté</b>						
préavis n° 3/04 PDI STL	110'000.00	63'389.20	46'610.80	-		
préavis n° 4/04 LD-PDR	135'000.00	142'314.61	-7'314.61	-		
préavis n° 5/04 schéma agglo	30'000.00	44'886.77	-14'886.77			
préavis n° 7/04 répertoire entreprises	20'000.00	20'669.95	-669.95			
préavis n° 8/04 parc chevalin						
préavis n° 9/05 PPA Dôle	64'000.00	75'081.05	-11'081.05			
préavis n° 10/05 pavillon Garenne	60'000.00	37'000.00	23'000.00			
préavis n° 11/05 SDI Gland-Vich	37'500.00	-10'385.25	47'885.25			
préavis n° 12/05 Gare de Coppet	40'000.00	-156'184.00	176'184.00	20'000.00		
préavis n° 15/05 Centre de glace	35'000.00			30'000.00	5'000.00	
	<b>496'500.00</b>	<b>216'772.33</b>	<b>259'727.67</b>	<b>20'000.00</b>	-	-
<b>Préavis à voter</b>						
préavis n° 17/06 Enjoy Switzerland	70'000.00			35'000.00	35'000.00	
	<b>70'000.00</b>	-	-	<b>35'000.00</b>	<b>35'000.00</b>	
<b>Projets futurs</b>						
SD et centre relais	250'000.00			150'000.00	100'000.00	
Patinoire de saison	1'500'000.00					1'500'000.00
Politique touristique	40'000.00			30'000.00	10'000.00	
Centre nordique Givrine	500'000.00				100'000.00	400'000.00
Zone d'accueil Dappes-Tuffes	200'000.00				100'000.00	100'000.00
Extension Garenne	500'000.00				100'000.00	400'000.00
Centre de glace	4'000'000.00					4'000'000.00
	<b>6'990'000.00</b>	-	-	<b>180'000.00</b>	<b>410'000.00</b>	<b>6'400'000.00</b>
	<b>7'556'500.00</b>	<b>216'772.33</b>	<b>259'727.67</b>	<b>235'000.00</b>	<b>445'000.00</b>	<b>6'400'000.00</b>
<b>Fonds d'investissement</b>						
Solde au 01.01		-	351'499.81	397'772.14	474'892.14	
Attribution		568'272.14	306'000.00	312'120.00	318'362.40	
Utilisation		-216'772.33	-259'727.67	-235'000.00	-445'000.00	
<b>Solde à reporter</b>		<b>351'499.81</b>	<b>397'772.14</b>	<b>474'892.14</b>	<b>348'254.54</b>	

## **10. Activités culturelles et sociales d'intérêt régional**

Ce dicastère a été créé en 2005, il ne bénéficie donc pas de la même antériorité que la plupart des autres actions régionales.

### **10.1 Petite enfance**

La responsable du dicastère participe au groupe enfance-région (GER) dont le secrétariat est assuré par le secrétariat régional. Ce groupe ne comprend pour le moment que les six communes qui ont adhéré à la convention régionale. Une action d'information a été entreprise, notamment lors d'un Conseil intercommunal de 2005 entraînant l'intérêt de 6 à 7 nouvelles communes qui ont souhaité approfondir la question.

La mise en place prochaine de la LAJE (loi sur l'accueil de jour de la petite enfance) va certainement contribuer à modifier la position de bon nombre de communes sur la question de la petite enfance.

Une stagiaire de l'UNIGE a réalisé en 2005 son mémoire de fin d'études sur le réseau des mamans de jour permettant de mettre à jour une facette importante de l'aide en place en faveur de la petite enfance. La synthèse du rapport a été diffusée aux communes.

### **10.2 Soutien à l'enseignement de la musique**

Plusieurs communes souhaitent, en adhérant au Conseil régional du district, que ce dernier consacre ses ressources dédiées aux aides régulières au soutien de l'enseignement de la musique. Ce projet n'a pas été simple à mener à bien, du fait que les ressources budgétaires sont bien en deçà des prévisions initiales, car sept communes ont manqué à l'appel de la constitution du Conseil régional. La structure de fonctionnement du Conseil régional demeure la même à 25 ou 32 membres !

Une première approche a été réalisée en faveur des écoles de musique du district pour l'année 2005. L'école de musique de Nyon (EMN) ainsi que l'école de musique de l'Union instrumentale du cercle de Coppet ont été soutenues forfaitairement en 2005. Pour l'année 2006, des ressources suffisantes ont pu être dégagées sur le budget pour envisager de soutenir également les conservatoires. Des règles précises ont été élaborées pour l'enseignement dans les conservatoires (COV et CMTS), fondées sur un soutien à l'écolage de l'élève. Quatre conventions ont été signées en mai 2006 avec les quatre établissements d'enseignement de la musique. Ce sont près de six cents jeunes du district qui bénéficient de la sorte d'un soutien homogène de la part de vingt-cinq collectivités publiques du district.

Ce soutien financier peut être reconductible les années suivantes, dans la mesure de l'obtention d'un nouveau budget et de la fourniture d'informations précises sur les effectifs de la part des institutions de formation.

**Figure 10** Signature de la convention avec les écoles de musique - 8 mai 2006



### **10.3 Identification des possibilités d'actions pour la période 2007-11**

La commission culturelle a procédé à l'inventaire des institutions culturelles du district (activités théâtrales, chant choral, préservation du patrimoine,...). Elle entreprend actuellement un travail d'analyse des données qui lui permettra de formuler d'éventuelles mesures de soutien complémentaires pour la prochaine législature.

## **11. Infrastructures régionales sports et loisirs**

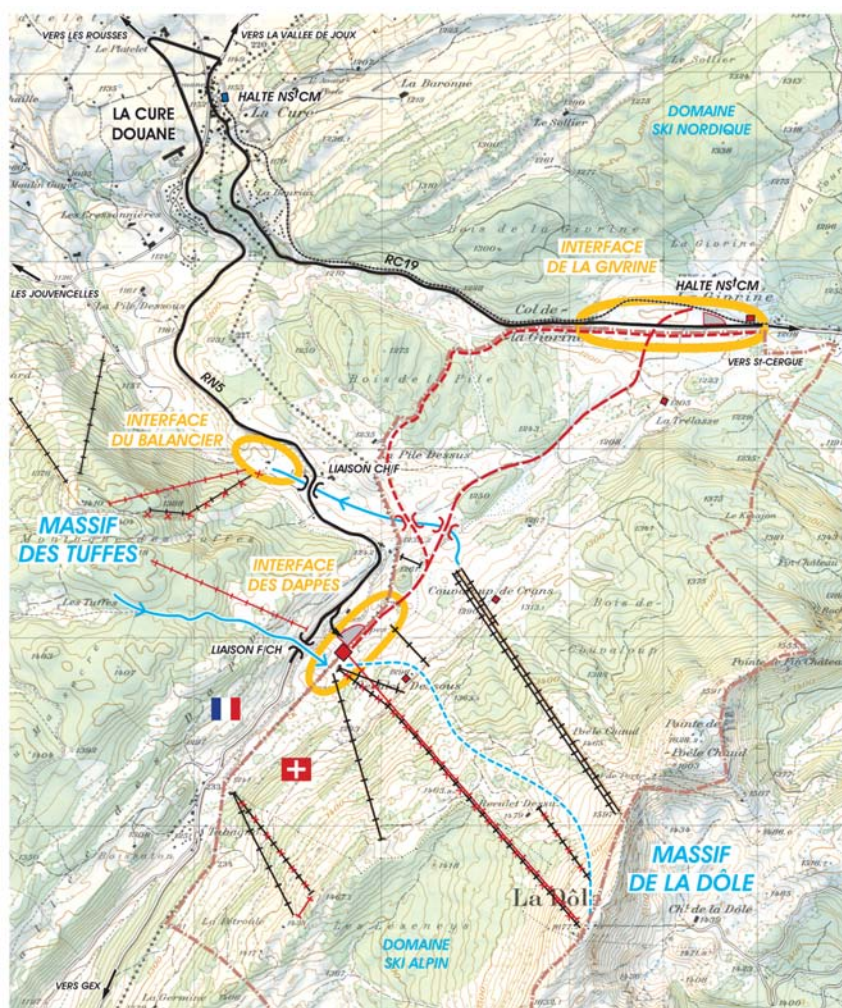
Certaines activités comme le soutien à la réalisation du projet de télésiège ont été initiées par l'ARN et coordonnées par le responsable du dicastère du Tourisme. Il est logique cependant que ce type d'action soit apparenté aux infrastructures régionales sports et loisirs.

## 11.1 Réalisation du projet de télésiège Dappes-Dôle

A l'issue d'une très longue procédure et au terme de nombreuses négociations, tant avec les milieux cantonaux de protection de la nature qu'avec les Offices fédéraux, la concession du télésiège a été délivrée à la fin du mois de mai 2006, permettant la réalisation de l'infrastructure pour la saison 2006-2007. Ce projet est soutenu de façon exemplaire par la totalité des communes du district, mais également par 15 communes de la Côte vaudoise, l'Etat de Vaud, la commune de Céligny à Genève ainsi que l'Etat de Genève au travers d'un soutien de la fondation pour le tourisme.

Le Conseil régional, par ses multiples actions, a été un acteur déterminant dans la réussite exemplaire de ce projet. Les communes territoriales ont également joué un rôle moteur ainsi que bien entendu la société Télé-Dôle SA, qui va voir son outil de travail considérablement modernisé.

L'important dossier de plan partiel d'affectation de la Dôle, situé sur le territoire de quatre communes (Gingins, La Rippe, Saint-Cergue et Chésérèx), a été adopté par les organes législatifs des quatre communes. Le PPA devrait rentrer en force ces prochains mois, permettant ainsi d'envisager en 2007 les constructions liées aux infrastructures d'accueil en bas des pistes. Les communes se sont engagées à suivre scrupuleusement les indications du PPA en matière d'aménagement et de protection de zones naturelles sensibles.



**Figure 11**

*Plan de situation, projet de télésiège, périmètres PPA Dôle et Givrine*

Le CR participe à l'élaboration du plan partiel d'affectation de la Givrine, conduit par la commune de Saint-Cergue en étroite collaboration avec la commune propriétaire de Givrins. Le PPA devrait être prochainement mis à l'enquête publique, lorsque les négociations avec les associations de protection de la nature auront abouti. Ce projet permettra de supprimer le stationnement le long de la route cantonale, en transférant le parking entre les voies du NStCM et la RC. Mais surtout il rendra possible la réalisation d'un centre nordique qui permettra de développer des conditions d'accueil en adéquation avec les potentialités de la zone.

## **11.2 Soutien aux activités sportives**

Une commission des sports a été mise en place. A l'issue d'un premier tour d'horizon, il a été décidé d'engager la démarche dans deux directions : une enquête auprès des clubs sportifs de la région, pour cerner leur besoins ; et une enquête auprès des communes, pour identifier leurs pratiques d'appui aux activités sportives.

Un atelier régional sur les sports, qui se tiendra le 21 juin 2006, sera l'occasion d'une restitution des principaux enseignements de ces enquêtes et le moment d'examiner et d'enrichir les trois pistes d'actions qui ont été identifiées.

A l'issue de cet atelier régional, l'objectif consiste à proposer des pistes d'actions aux communes pour la prochaine législature, en vue d'améliorer les conditions d'accessibilité aux équipements sportifs et de proposer la mise en place d'un fonds de soutien aux sports principalement dédié à la formation de la jeunesse.

## **11.3 Projet d'extension du Zoo de la Garenne**

Le responsable du dicastère participe en compagnie du Syndic de Le Vaud au Conseil de fondation du zoo de la Garenne. Un premier soutien a été obtenu de la part du CR et des communes partenaires pour la réalisation du pavillon pédagogique destiné principalement à recevoir les groupes organisés, notamment les scolaires. Ce projet sera complètement réalisé pour la rentrée 2006-2007.

Le secrétaire régional assure le secrétariat du groupe technique du zoo chargé de préparer la réalisation du plan partiel d'affectation de l'extension du zoo. Sur la base d'un dossier technique préliminaire présenté en décembre 2005, les services spécialisés de l'Etat, l'inspecteur forestier, les conservateurs du CCFN (Centre de conservation de la nature et de la faune) et le SAT se sont prononcés en faveur du projet d'extension et ont formulé des recommandations pour la procédure de PPA.

Les différentes commissions spécialisées du zoo (scientifique, technique, marketing) travaillent à arrêter un programme pour l'extension. Lorsque celui-ci sera adopté par le Conseil de fondation, la démarche concrète de PPA pourra être entreprise. L'objectif étant de pouvoir entreprendre les travaux pour l'extension en 2008.

## **11.4 Projets de patinoire régionale**

Le bassin de population de la région est devenu tellement important qu'un équipement de type patinoire doit nécessairement être réalisé pour satisfaire les attentes de la population.

Deux projets distincts quant à leur conception sont à l'étude :

Le CR a soutenu la première phase de l'étude de faisabilité de la patinoire de Saint-Cergue. L'Etude a démontré que le site du Vallon permettait l'accueil d'une patinoire de dimension suffisante pour la pratique du sport de compétition ainsi que l'accueil du public dans des proportions raisonnables. En dehors du parking, la réalisation d'une telle infrastructure est de l'ordre d'environ 7,5 millions de CHF. Le projet est justifié pour notamment compléter l'offre hivernale de la station Saint-Cergue-La Dôle. Il reste à entreprendre l'étude du concept d'exploitation.

Le CR soutient le projet d'étude pour la réalisation d'un centre de glaces combiné à une piscine à Gland. La Ville de Nyon soutient également la réalisation de cette étude qui n'a pas formellement démarré. La décision du Conseil communal de Gland devant intervenir dans les derniers jours de la présente législature.

Avant d'envisager de soutenir plus avant l'un ou l'autre ou les deux projets, le CR analysera les données collectées par les différentes études lorsque ces dernières seront menées à terme.

## **12. Conclusions**

Au regard des buts de l'association, on peut raisonnablement confirmer que le Conseil régional ne s'est pas écarté de la ligne tracée par ses statuts. On peut même affirmer que les communes utilisent progressivement et conséquemment les services du Conseil régional comme un véritable outil au service de l'intercommunalité.

En effet, son rôle est essentiel pour initier des processus impliquant plusieurs communes autour d'un projet commun, mais également pour accompagner et coordonner la réalisation d'une action régionale et intercommunale. Il est important de souligner que ces actions sont toujours menées dans le strict respect des compétences communales lorsqu'une décision doit être prise pour orienter ou arrêter une action.

La mobilisation des compétences du Conseil régional est importante pour permettre à la région d'être reconnue à l'extérieur, tant au niveau de l'Etat de Vaud que vis-à-vis des partenaires genevois ou français. Dans les faits, le Conseil régional du district de Nyon est devenu un partenaire incontournable tant pour les institutions cantonales, que pour les partenaires des régions voisines.

Chaque membre du CODIR est responsabilisé concrètement dans la conduite d'un domaine thématique. Des avancées sont constatées dans chaque domaine d'action.

## **Glossaire**

SELT	Service de l'économie, du logement et du tourisme
SAT	Service de l'aménagement du territoire
GOP	Groupe opérationnel des pôles
NRT	Nyon région tourisme
CODIR	Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon
EMN	Ecole de musique de Nyon
EMN-UICC	Ecole de musique de l'Union instrumentale du cercle de Coppet
COV	Conservatoire de l'Ouest vaudois
CMTS	Conservatoire de musique de Terre Sainte
NStCM	Compagnie de chemin de fer du Nyon-Saint-Cergue
CCFN	Centre de conservation de la faune et de la nature
SFFN	Service Forêt, Faune et nature
SAT	Service de l'aménagement du territoire
LPE	Loi sur la promotion économique
PEC	Plateforme économique de la Côte
CGN	Compagnie générale de navigation
UNIGE	Université de Genève
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ARE	Office de développement territorial
OFROU	Office fédéral des routes
OFT	Office fédéral des transports
GER	Groupe enfance région
PPA	Plan partiel d'affectation



## CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

### RELEVÉ DES DÉCISIONS

### DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

### LEGISLATURE 2004-2006

#### Préavis approuvés

- Préavis 1-2003 – Budget 2004
- Préavis 2-2003 – Autorisation de plaider pour la législature 2003-2006
- Préavis 3-2003 – Compétence à accorder au Comité de Direction pour la législature 2003-2006 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
- Préavis 1-2004 – Indemnités du Comité de direction et des commissions consultatives pour la législature 2004-2006
- Préavis 2-2004 – Indemnités du président et du secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres des commissions
- Préavis 3-2004 – Demande de crédit de Fr. 110'000.- pour l'élaboration d'un plan directeur sports-loisirs-tourisme de la partie jurassienne du district
- Préavis 4-2004 – Demande de crédit de Fr. 135'000.- pour la participation du Conseil Régional à l'étude pour l'établissement des lignes directrices du plan directeur régional
- Préavis 5-2004 – Demande de crédit de Fr. 30'000.- pour l'étude du schéma directeur du périmètre de l'agglomération nyonnaise en vue de l'identification et de la qualification du secteur d'activités économiques
- Préavis 6-2004 – Budget 2005
- Préavis 7-2004 – Demande de crédit de Fr. 20'000.- pour la création d'un répertoire des entreprises des communes du district de Nyon
- Préavis 8-2004 – Prêt à PoleNyon d'un montant de Fr. 312'000.- pour contribuer à l'acquisition des parcelles du parc chevalin
- Préavis 9-2005 – Demande de crédit de Fr. 64'000.- pour finaliser le plan partiel d'affectation de la Dôle
- Préavis 10-2005 – Demande de crédit de Fr. 60'000.- pour la réalisation d'un pavillon d'accueil zoo-pédagogique au Zoo de la Garenne

- Préavis 11-2005 – Demande de crédit de Fr. 37'500.- pour la participation à la réalisation d'un schéma directeur intercommunal des secteurs de Gland-ouest et de Vich-sud
- Préavis 12-2005 – Demande de crédit de Fr. 40'000.- pour l'étude de la valorisation du secteur de la gare de Coppet, dans le contexte d'une vision stratégique d'un développement intercommunal de la Terre Sainte
- Préavis 13-2005 – Indemnités du Comité de direction et des commissions consultatives pour la législature 2006-2011
- Préavis 14-2005 – Budget 2006
- Préavis 15-2005 – Soutien à l'étude de faisabilité et l'implantation d'un centre de glace et d'une piscine à Gland pour un montant de Fr. 35'000.-
- Préavis 16-2006 – Indemnités du président et du secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres des commissions pour la législature 2006-2011

Préavis qui seront votés lors du Conseil intercommunal du 12 juin 2006

- Préavis 17-2006 - Demande de crédit d'un montant de CHF 70'000.- pour soutenir le projet « Enjoy Switzerland » destiné à la région touristique pilote de Nyon
- Rapport 18-2006 - Comptes de l'exercice 2005